

Réponses

- **Crèche**

Souhait de pouvoir demander une dérogation afin de bénéficier de places en crèche à Claix.

→ Risque de refus de la commune de Claix pour l'utilisation de ses structures, crèche ou écoles, par des non-Claixois.

- **Distribution magazine et courriers municipaux**

Seuls les quelques habitants les reçoivent. Jamais en haut de St Ange, ni sur la route du pré du four. L'invitation à la promenade en quartier n'a pas été distribuée.

→ Signaler systématiquement en mairie ces « oublis » de distribution

→ Le prestataire va être contacté car les adresses étaient notées sur les invitations pour la promenade en quartier.

→ Si de bonnes raisons sont évoquées, un envoi postal pourra être mis en place pour ces quelques adresses ou par courriel pour les habitants qui indiquent leur e.adresse à com.mairie@varces.fr

Quelques e.adresses ont été transmises le jour de la visite.

- **Arbres coupés par EDF ou téléphone**

GRDE (pour EDF) entre dans les propriétés privées sans demander l'autorisation, sans faire attention aux véhicules et laissent les branches coupées sur place.

→ Un courriel sera adressé en ce sens à EDF

- **Circulation importante et vitesse élevée**

Demande d'un panneau en bas de St Ange pour signaler la présence d'enfants et la nécessité de ralentir.

→ Un courrier sera adressé à la Métropole pour demander la limitation de vitesse à 30km/h.

- **Transformateur peu esthétique**

→ À décorer pour la journée citoyenne

- **Travaux sur le Pont de la Dionne**

Ce pont est très vieux, l'extension datant d'entre deux guerres. Il est considéré par les services de la Métropole comme inutilisable et sera remplacé par un pont neuf.

→ 1ère proposition de la Métropole: fermeture 10 semaines → refus de la commune

→ 2ème solution retenue: réfection par moitié (3m puis 3m) pour éviter la fermeture temporaire du pont à la circulation mais inquiétude du riverain : le pont de 6m comprendra une chaussée de 4,50m et le reste sera réservé aux piétons.

- **Prélèvements d'eau (captages en amont et en aval)**

Problème de communication : les propriétaires ne sont pas prévenus lors de travaux

→ La commune a porté à la connaissance des usagers les dates de travaux

→ Elle demandera à la Métropole de mettre en place des dispositions techniques pour maintenir le fonctionnement de ces captages durant les travaux

L'entreprise de bois voisine s'inquiète d'une éventuelle contribution financière alors que les véhicules qui présentent le plus fort tonnage sont les grumiers pour les forêts communales (3 communes) et les chenillettes pour les militaires (fortes vibrations).

→ La métropole n'a pas prévu de participations financières privées.

- **Qualité de l'eau**

Les habitants ne bénéficiant pas du réseau communal, ils demandent s'ils paient des impôts sur l'eau.

→ Pas sur le réseau donc pas de redevance sur l'eau potable

- **Pont sur la Pissarde**

Inquiétude quant à la réparation prévue

→ Le problème semble moins grave que celui du pont de la Dionne, on peut donc supposer que les futurs travaux seront moins importants et espérer une réalisation dans le même temps que les travaux de l'autre pont.

Une demande en ce sens a été transmise à la métropole.

Panneau interdiction aux 3,5 tonnes

→ Demander à la Métropole de rajouter la précision : « à 2 km interdiction aux 3,5 t. »

- **Déneigement**

Retour très positif

- **Fauchage**

Trop précoce à cette altitude, réalisée fin mai/début juin

→ Demande à la métropole de le faire plutôt fin juin/début juillet

- **Entretien des rigoles entre la Dionne et le pont de Savoyères**

A faire

→ Courrier à la Métropole en ce sens

- **Problème de dénomination de la zone d'activités de St Ange**

Les GPS conduisent de gros camions jusqu'au hameau de St Ange.

→ La commune verra avec la Métropole la possibilité d'une autre dénomination.

- **Près de la chapelle**

La réserve d'eau pour incendie n'est pas accessible en hiver à cause de la neige

→ La commune va contacter le SDIS et la Métropole pour trouver une solution.

Problème de vitesse au sortir du sentier de randonnée

→ Un courrier sera adressé à la Métropole pour demander la limitation de vitesse à 30km/h.

- **Panneau d'affichage**

A prévoir

→ Il sera commandé sur le budget 2019 et sera placé en bas, sur le transformateur, à la Dionne.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Jean-Luc Corbet